



Association Bassin de l'Eyrieux Environnement Développement
Le Tissage - 40 grande rue - 07360 Les Ollières-sur-Eyrieux
contact@beed07.org

Les Ollières, le 28 octobre 2024

Objet : **Barrage des Collanges, demande d'informations**

Madame la Préfète,

Par arrêtés des 15/12/2022, puis du 9/08/2024, vous avez autorisé un essai de dégravage du barrage des Collanges par ouverture de la vanne de fond.

C'est en référence à ces arrêtés que nous nous permettons de solliciter de votre part des réponses précises.

L'absence d'information des communes en aval du barrage, des différents usagers et riverains (information pourtant prévue à l'article 13 de l'AP15/12/22) a provoqué émotion et de nombreuses interrogations dans la population du fait de la vidange du 2 octobre 2024. Si la Capca - intercommunalité principale à l'aval - a été prévenue, nous avons pu constater que l'information n'a pas été diffusée et qu'aucune commune n'a été préparée, particulièrement celles dont les captages d'eau sont effectués dans la nappe de l'Eyrieux.

Notre association, depuis sa création en 1992, poursuit l'objectif d'une information rigoureuse et transparente autour de la vie de notre rivière et son bassin versant, pour concilier protection de l'environnement et développement local.

Nous nous étonnons de l'absence de référence, dans les arrêtés, au risque de pollution représenté par les déchets industriels toxiques et les métaux lourds accumulés, dont la présence est connue de longue date (études faites par l'Université Claude Bernard en 1980 et le BRGM en 1981) et rappelée dans les études récentes. Nous tenons aussi à rappeler l'existence de dépôts par accumulation pendant près de 15 ans (de 1983 à 1997) de divers toxiques et métaux lourds au fond de la retenue, qui représentent aujourd'hui la couche profonde des sédiments fins pollués susceptibles d'engendrer une pollution majeure s'ils étaient évacués sans discernement. Ces déversements sont factuels et ont été documentés dans toutes les études réalisées depuis 1983 : SEMA de la DIREN en 1988-90/91 ; Eco hydro services 2001 ; SIEE 1995/96 ; Étude bilan/évaluation du contrat de rivière Eyrieux février 2008. Ce rappel est essentiel, car il justifie nos craintes pour l'avenir.

Nous souhaitons disposer sans délai des résultats des analyses qui seront effectuées dans les semaines et mois à venir, concernant l'eau de rivière et des captages d'eau potable.

Il importe que Veolia mesure systématiquement tous les métaux lourds repérés dans les premières analyses de la Fédération de pêche, y compris le plomb, le chrome, le nickel et le sélénium, non recherchés lors des dernières analyses.

Il est également indispensable de disposer d'une modélisation du transfert éventuel des métaux lourds dans la nappe d'accompagnement, ainsi que d'analyses de l'eau au niveau des captages et pas seulement de l'eau distribuée après traitement.

Tout ceci sera de nature à rassurer la population, qui exige désormais la plus grande transparence depuis la découverte des données du 3 octobre. De manière plus générale, la population attend des explications claires et souhaite participer aux décisions futures qui toucheront à la santé et à la sécurité de l'écosystème de la vallée de l'Eyrieux.

Concernant les vidanges, dites de crues, et pas seulement celle du 2 octobre 2024, nous souhaitons vivement disposer des enregistrements effectués, au niveau du barrage, des débits entrants et sortants, en fonction des heures d'ouverture et de fermeture de la vanne de vidange lors des deux derniers épisodes cévenols. Le doute règne aujourd'hui sur la stricte application du *protocole crues*, étant donnée l'ampleur des horaires d'ouverture constatés de visu par les observateurs.

Ensuite, concernant le suivi des analyses que vous exigez du SDEA pour mesurer les effets de la vidange d'essai sur la biodiversité, nous souhaitons recevoir sans délai les résultats concernant les mares cupulaires et le Sonneur à ventre jaune (MR3 et 4), ainsi que ce qui a trait aux habitats aquatiques et semi aquatiques (MS1). Les mesures prises et les observations immédiates dans la période de vidange sont essentielles.

Nos naturalistes vont effectuer un certain nombre d'observations, comme ils en ont la compétence et l'habitude .

Cette transparence, et le partage des analyses, sont des éléments indispensables pour rétablir la confiance entre les différentes parties, et trouver ensemble les meilleures solutions.

C'est notre objectif.

Enfin, constatant l'absence de concertation effective depuis l'arrêté de 2022, qui a marqué un coup d'arrêt aux échanges précédents, en contradiction avec l'article 17 dudit arrêté, nous souhaitons qu'un véritable dispositif de concertation et de décisions concertées soit mis en place dès que possible sous votre autorité, avec notre participation constructive, aux côtés des autres acteurs et parties prenantes.

Nous espérons avoir retenu votre attention et recevoir une réponse rapide à nos questionnements, interrogations et demandes.

Nous restons, Madame la Préfète, à votre disposition et vous prions de recevoir l'expression de nos meilleures salutations

Le président de BEED, Robert Lévy